



Négociation du secteur public québécois

La Fédération des professionnelles de la CSN dépose son projet de convention collective

(Montréal, le 3 octobre 2003) La Fédération des professionnelles de la CSN procédera ce matin au dépôt de ses revendications dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des travailleuses et travailleurs du secteur public québécois. « Au cours de la négociation, nous voulons améliorer la qualité des services professionnels du réseau pour satisfaire les besoins de la population qui sont loin d'être comblés actuellement », a déclaré Luc Tessier, vice-président de la fédération et coordonnateur de la négociation.

Les besoins de la population en santé mentale et communautaire, en santé physique et en réadaptation n'ont jamais été aussi pressants au Québec et les moyens pour y répondre font défaut dans le réseau public du fait des coupes budgétaires à répétition, des réformes successives qu'il a subies et des problèmes d'organisation du travail qui s'y retrouvent. Ces politiques restrictives et les problèmes liés à l'organisation du travail et au manque de ressources ont fait en sorte d'hypothéquer les services professionnels à la population en plus de créer des niveaux inégalés de surcharges de travail, affectant la santé de celles et de ceux qui donnent les services et fragilisant davantage les conditions d'exercice des professionnelles.

En outre les cas des personnes qui ont besoin de services professionnels sont de plus en plus complexes et de nouveaux besoins émergent dans la population. Les professionnelles du réseau constatent qu'ils n'ont pas tous les moyens pour faire leur travail et répondre à ces nouvelles réalités.

« Il est temps de redresser la situation et de refaire de la santé et des services sociaux une véritable priorité au Québec, a poursuivi Luc Tessier. C'est ce que veut la population et c'est ce qu'a déclaré le premier ministre Charest durant la dernière campagne électorale. Il est temps de passer à l'action et la période de négociation est un excellent moment pour agir.

« Cependant, nous ne croyons pas qu'il faille recourir davantage au secteur privé, comme semble le privilégier le gouvernement libéral. Les services professionnels sont déjà très privatisés et beaucoup trop coûteux pour la population. Ouvrir davantage la porte au secteur privé les rendrait encore moins accessibles. Nous sommes en total désaccord avec le discours de M. Charest devant les gens d'affaires de New York. C'est pourquoi nous entendons nous mobiliser pour améliorer l'accès à des services gratuits et de qualité tout en réduisant le recours au secteur privé », a fait valoir le porte-parole syndical.

Selon ce dernier, bien peu de Québécoises et de Québécois peuvent avoir la chance de bénéficier des services gratuits d'une psychologue, d'un physiothérapeute ou d'une diététiste du réseau public sans avoir à attendre très longtemps. « Plus souvent qu'autrement, l'attente est trop longue, plusieurs n'ont d'autre choix que d'aller dans le secteur privé », d'expliquer Luc Tessier.

Les priorités de négociation

Au cours de la négociation, la FP-CSN veut rehausser les conditions d'exercice des professions des membres qu'elle représente, entre autres en contraignant les administrations locales à revoir l'organisation du travail. « Ce sont encore les professionnelles qui, en raison de leur expertise, sont les mieux placés pour donner les

services et la façon de le faire, estime Luc Tessier. Il faut penser en fonction des besoins des personnes et non seulement en fonction de critères de compressions. »

En plus des problèmes découlant des restrictions budgétaires et de l'organisation du travail, causant les surcharges de travail et le manque de personnel, on constate une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs professions qui risquent de s'accroître d'ici quelques années. « Nous sommes à l'aube de graves problèmes démographiques. Nous devons prendre les moyens pour garantir les services à la population dès maintenant et pour l'avenir », a mentionné Luc Tessier.

Santé au travail

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, les absences pour cause de maladie sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus longues : une augmentation de 24 pour cent des absences en moins de 10 ans, dont 41 pour cent au total, est liée à des problèmes de santé mentale. De plus, l'incapacité au travail due à des problèmes de santé mentale a presque doublé au cours de cette période, passant de 7 à 13 pour cent. Selon le ministère du Travail, pas moins de 90 000 travailleuses et travailleurs, au Québec, subissent diverses formes de harcèlement psychologique au travail.

Les professionnelles du réseau n'échappent pas à cette réalité. De plus, la pression qu'ils subissent au travail est telle qu'elle engendre parfois une violence organisationnelle. Il faut que cela cesse.

Devant cette situation alarmante, la FP-CSN entend agir sur deux fronts : la prévention des problèmes de santé au travail et l'introduction de mesures d'accommodement pour permettre à des personnes atteintes de certaines blessures ou de maladies incapacitantes d'être maintenues au travail si elles le désirent. L'élimination à la source des dangers est toujours l'objectif : il faut maintenant se donner des moyens pour amener les employeurs à participer plus adéquatement à des démarches préventives efficaces.

Conciliation travail et vie familiale ou personnelle

Comme dans les autres secteurs, les professionnelles du réseau de la santé et des services sociaux tentent de concilier les contraintes découlant de leur travail avec celles liées à leur vie familiale ou personnelle. D'autant plus qu'avec les surcharges de travail, le travail empiète de plus en plus sur la vie familiale. La dernière campagne électorale a d'ailleurs démontré l'urgence de trouver un équilibre entre ces impératifs.

Les demandes liées à cette conciliation portent sur le temps de travail, les horaires de travail, mais aussi sur la reconnaissance de l'interdépendance entre le travail et la vie familiale ou personnelle.

Les revendications de la Fédération des professionnelles de la CSN surviennent au terme d'une tournée de consultation dans près de 150 lieux de travail partout au Québec où se retrouvent ses quelque 4300 membres (travailleuses et travailleurs sociaux, ergothérapeutes, audiologistes, orthophonistes, techniciens en assistance sociale, agentes de relations humaines, etc.)